

STATUTS DE LA FONDATION ANDREA FERRARI

(version condensée)

Les statuts indiquent :

- Que la Fondation a été créée par Monsieur Andrea Ferrari, selon un testament du 6 novembre 1976 sous la dénomination *Fondation Andrea Ferrari*.
- Qu'elle a pour but de venir en aide aux enfants handicapés ou invalides ainsi qu'aux aveugles, notamment en procurant à ces derniers des chiens.
- Que son siège est à Genève et qu'elle est *ipso facto* placée sous la surveillance de l'Autorité compétente.
- Que son Conseil est composé aujourd'hui de Luc Argand, Président, Liesel Glaser Keller et Claude Stoffel, membres.
- Que des décisions sont prises en majorité des membres présents, celle du Président étant prépondérante.
- Que le Conseil de Fondation désigne chaque année un expert-comptable qualifié ou une société fiduciaire chargée de vérifier les comptes de la Fondation.